

## **ADHESION** Saison 2017<sup>1</sup>

Réservé CKTSQY				
Payé le :	// 201			
☐ Chèque ☐ ANCV	☐ Virement ☐ Autre			

CANOË-KAYAK TRAPPES	Nom : Pré	nom :
ST-QUENTIN-EN-YVELINES 4 allée Antoine de St Exupéry	Né.e le:Nat	ionalité :
78190 Trappes contact@cktrappes.org	Certificat médical :/2017	Compétition : OUI / NON
	Tél. fixe : Tél.	mobile <sup>2</sup> :
Courriel <sup>2</sup> :		
Adresse :		
Pour l'adhérent.e mineur.e,	coordonnées du  ou de la responsable légal.e :	
Nom :	Prénom :	
Tél. fixe :	Tél. mobile² :	
Courriel <sup>2</sup> :		

Tarifs adhésions 2017	-20 ans <sup>4</sup>	+20 ans	Famille <sup>5</sup> +20 ans
Hors SQY	80 €	105€	75 €
Habitant SQY <sup>3</sup>	50 €	95 €	65 €

Soit réduction SQY30 €10 €10 €Soit réduction Famille30 €

Montant adhésion correspondant à votre situation (A)
Assurance Complémentaire <b>Facultative</b> « IA sport plus » à 10,65 € ( <b>B</b> )
TOTAL (=A+B) à payer →

A noter : le fonctionnement du club est entièrement basé sur le bénévolat, y compris pour l'encadrement des séances. Le matériel est prêté gratuitement. Un coup de pagaie de chacun.e est indispensable pour l'organisation des sorties et l'entretien du matériel.

Je déclare : savoir nager 25m et m'immerger ; avoir pris connaissance de la notice d'assurance MAIF, du règlement intérieur du CKTSQY et m'engager à le respecter ; et adhérer au CKTSQY.

A / ZUI. Jigilatu	Α	le/	/ /	/201	Signatu
-------------------	---	-----	-----	------	---------

(Pour les mineur.e.s signature du ou de la responsable légal.e)

SIRET: 489 081 208 00022

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » N<sup>o</sup> 78-17, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.





APE/NAF: 9312Z

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Valide du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 (12 mois)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les informations sur la vie dub (CR de réunion, calendrier,..), et les précisions pour les sorties sont adressées par courriel ou sms.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Elancourt ; Guyancourt ; Magny ; Montigny ; Trappes ; La Verrière ; Voisins ; Coignières ; Les Clayes ; Maurepas ; Plaisir ; Villepreux

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> A noter : les jeunes de moins de 20 ans bénéficient d'une réduction de 50% sur le tarif des sorties hors Île-de-France.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Après une première adhésion plus de 20 ans, les autres membres de la famille de plus de 20 ans bénéficient du tarif « Famille ».